



**Fédération
des Eglises Adventistes du septième jour
du Nord de la France**

Association Cultuelle (Loi du 9 déc. 1905)

Déclarée en Préfecture de la Seine (Paris) sous le n°157 748 JO du 26/02/1918

130, boulevard de l'Hôpital

75013 PARIS

BILAN ASSOCIATION 2025

Présenté en euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Jean-Marie HALM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6 rue Daniel Schoen - 68200 MULHOUSE - ☎ 03 89 82 46 72 - Fax : 03 89 38 88 14 – E-mail : halm@cogema.experts-comptables.fr

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA VERIFICATION DES COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Concernant la

**FEDERATION
DES EGLISES ADVENTISTES DU 7ème JOUR
DU NORD DE LA FRANCE
(Association culturelle - Loi du 9 décembre 1905)
130, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS**

**FEDERATION
DES EGLISES ADVENTISTES DU 7ème JOUR
DU NORD DE LA FRANCE**
(Association cultuelle - Loi du 9 décembre 1905)

**130, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association FEDERATION DES EGLISES ADVENTISTES DU 7ème JOUR DU NORD DE LA FRANCE** relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code

de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels :

- ➔ Les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03,
- ➔ Les faits caractéristiques et les événements significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes annuels et portants sur des LEGS.

IV. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques.

Je me suis notamment assuré du caractère approprié des règles et principes comptables suivis par votre association au regard des dispositions des règlements ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et me suis assuré de leur correcte application.

J'ai vérifié que les procédures mises en œuvre par l'association pour se conformer aux dispositions du règlement relatif à la modernisation des états financiers (notamment en matière de présentation, d'évaluation et d'information) étaient adaptées et appliquées de manière effective. Mes contrôles ont porté sur l'adéquation des méthodes comptables retenues, la cohérence des informations fournies, ainsi que sur la traçabilité et la fiabilité des processus de production des états financiers.

Par ailleurs, je me suis assuré que l'activité réelle de l'association est conforme à son objet social tel que mentionné dans ses statuts et rappelé dans la première page de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié et principaux jugements

Evaluation des créances et produits d'exploitation

(Cf. § « Description de l'entité » ainsi que § « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe

aux comptes annuels)

Au 31 décembre 2025, les dîmes recueillies s'élèvent à 9 574 478 euros et représentent près de 90 % du total des produits de la Fédération.

Il est indiqué dans l'Annexe aux comptes annuels au § « Objet social », que la Fédération des Eglises Adventistes du Septième Jour du Nord de la France « *Fédère les Eglises Adventistes du 7^{ème} jour situées sur son territoire* ».

La Fédération regroupe les Eglises Adventistes situées sur son territoire et les dîmes des groupes et des églises locales sont intégralement versées à la Fédération.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction, j'ai considéré l'évaluation des dîmes et des créances liées à ces produits, comme un point clé de mon audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard de l'activité de la Fédération.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Mes travaux ont principalement consisté à :

- Procéder à un examen analytique de l'ensemble des produits et apprécier la variation par rapport à l'exercice précédent,
- Prendre connaissance des dispositifs de conception, d'évaluation et de mise en œuvre des contrôles internes et des contrôles informatiques, des procédures mises en œuvre pour sécuriser la formation, la reconnaissance et les collectes des dîmes ainsi que leur enregistrement en comptabilité,
- Evaluer la méthode de constatation des produits et examiner les principes de comptabilisation retenus,
- Evaluer l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits,
- Obtenir les rapports de vérification des églises et contrôler que les valeurs portées à l'actif des comptes au 31 décembre 2025 étaient bien encaissées au cours de l'exercice suivant.

V. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressées aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

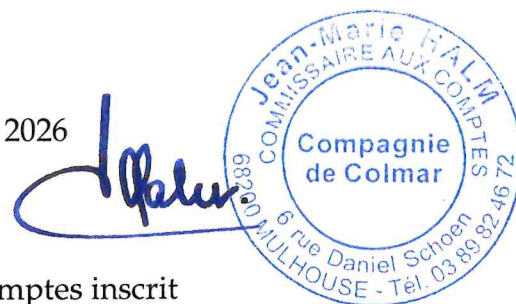
En outre :

- a. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- b. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- c. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- d. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- e. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mulhouse, le 15 juin 2026

Jean-Marie HALM
Commissaire aux comptes inscrit
À la Compagnie de COLMAR



Annexes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 109	2 041	3 068	3 068
Autres immobilisations incorporelles	2 952	2 952		
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 046 882		4 046 882	4 046 882
Constructions	27 564 991	8 000 075	19 564 916	19 835 695
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	2 700 101	1 104 378	1 595 723	527 691
Autres immobilisations corporelles	310 690	153 180	157 510	132 271
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	1 914 410	99 137	1 815 273	2 777 770
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	332 400		332 400	
Immobilisations financières				
Participations	1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1		1	1
Prêts	78 886		78 886	69 284
Autres immobilisations financières	69 402		69 402	64 456
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	37 026 824	9 361 762	27 665 062	27 457 119
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	841 103	2 904	838 199	1 020 185
Charges constatées d'avance	53 134		53 134	72 999
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 824 210		4 824 210	5 336 452
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	5 718 447	2 904	5 715 543	6 429 636
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	42 745 271	9 364 666	33 380 605	33 886 755



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	8 472 103	8 472 103
Fonds propres complémentaires	5 523 801	5 523 801
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 426 491	3 633 472
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 104 288	8 104 288
Excédent ou déficit de l'exercice	594 450	793 019
Situation nette	27 121 132	26 526 682
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	27 121 132	26 526 682
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	332 400	
Fonds dédiés	1 537 434	1 521 967
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	1 869 834	1 521 967
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	163 062	196 738
Provisions pour charges	210 657	232 332
TOTAL DES PROVISIONS IV	373 719	429 070
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 369 491	2 986 077
Emprunts et dettes financières diverses	2 431	533
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 221	115 576
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	391 809	412 118
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		329 396
Autres dettes	1 140 879	1 530 809
Produits constatés d'avance	32 090	34 526
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	4 015 920	5 409 035
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	33 330 605	33 886 755

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	93 206	28 421
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 339	12 103
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 802 281	9 887 655
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	334 588	26 962
Contributions financières	114 025	250 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	55 351	26 445
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	90 000	
Utilisations des fonds dédiés	104 634	113 291
Autres produits	8 441	14 782
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	10 621 865	10 359 658
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 354 478	2 433 578
Aides financières	1 307 821	1 354 460
Impôts, taxes et versements assimilés	105 815	104 957
Salaires	1 969 007	2 147 446
Cotisations sociales	874 486	891 246
Dotations aux amortissements et dépréciations	802 883	518 205
Dotations aux provisions	2 904	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	452 501	272 069
Autres charges	2 209 529	2 215 166
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	10 079 423	9 937 128
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	542 442	422 531
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	75 863	113 860
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	75 863	113 860

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	23 855	27 763
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	23 855	27 763
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	52 008	86 097
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	594 450	508 627
Produits exceptionnels V		411 409
Charges exceptionnelles VI		127 017
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		284 392
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	10 697 728	10 884 927
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	10 103 278	10 091 908
EXCÉDENT OU DÉFICIT	594 450	793 019

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Description de l'entité

Identité de l'Association :

L'union d'associations culturelles dénommée FÉDÉRATION DES ÉGLISES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR DU NORD DE LA FRANCE a été fondée à Paris le 26 janvier 1918, conformément à l'article 7 du Décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet relative au contrat d'association, ainsi qu'aux articles 18 à 20 de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, et déclarée à la Préfecture de la Seine sous le n° 157 748 (J.O. du 26 février 1918).

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 130 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Elle est identifiée sous le numéro RNA W751204466 et le Siret 784 544 207 00011.

Objet social :

Le but de cette union d'associations culturelles, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 9 décembre 1905 et au décret du 16 août 1906 est de :

1. Pourvoir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte, conformément aux croyances, aux pratiques et aux rites de l'Eglise Adventiste du septième jour.
2. Fédérer les Églises Adventistes du septième jour situées sur son territoire.
3. Mettre en place les conditions pour l'exercice de la mission dans les églises locales situées sur son territoire.

Nature et périmètre des activités :

Son territoire comprend les départements français suivants :

02 Aisne. 08 Ardennes. 10 Aube. 14 Calvados. 18 Cher. 21 Côte d'Or. 22 Côtes d'Armor. 25 Doubs. 27 Eure. 28 Eure-et-Loir. 29 Finistère. 35 Ille-et-Vilaine. 36 Indre. 37 Indre-et-Loire. 39 Jura. 41 Loir-et-Cher. 44 Loire-Atlantique. 45 Loiret. 49 Maine-et Loire. 50 Manche. 51 Marne. 52 Haute-Marne. 53 Mayenne. 54 Meurthe-et-Moselle. 55 Meuse. 56 Morbihan. 57 Moselle. 58 Nièvre. 59 Nord. 60 Oise. 61 Orne. 62 Pas-de-Calais. 67 Bas-Rhin. 68 Haut-Rhin. 70 Haute-Saône. 71 Saône-et-Loire (sauf Mâcon). 72 Sarthe. 75 Paris. 76 Seine-Maritime. 77 Seine-et-Marne. 78 Yvelines. 79 Deux-Sèvres. 80 Somme. 85 Vendée. 86 Vienne. 88 Vosges. 89 Yonne. 90 Territoire de Belfort. 91 Essonne. 92 Hauts-de-Seine. 93 Seine-Saint-Denis. 94 Val-de-Marne. 95 Val d'Oise.

Moyens mis en oeuvre :

La liste des chapelles et autres biens immobiliers dont l'entité est propriétaire ou locataire est fournie de façon détaillée en annexe des présents comptes annuels.

L'Association compte parmi ses effectifs au 31/12 :

- 49 pasteurs ayant le statut de ministres du culte, affiliés à la Cavimac ;
- 14 salariés administratifs, affiliés au régime de droit commun.

Le tableau des effectifs est communiqué en annexe des comptes.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 33 380 605 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 594 450 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements spécifiés en infra,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice trois legs en cours de succession ont fait l'objet d'une comptabilisation en produits, pour un total de 334 588 €, dont 332 400 € ont fait l'objet d'une dotation en fonds reportés.

Le détail de cette somme se décompose ainsi :

* dénouement et solde d'un legs accepté par le CA de la Fédération le 03/09/2017, constituant sur l'exercice un produit de 2 188 €.

* un legs d'une valeur globale de 211 400 €, composé d'un premier appartement estimé à 55 000 €, d'un second appartement estimé à 150 000 €, et d'un véhicule estimé à 6 400 €. Le CA de la Fédération a accepté ce legs en date du 18/03/2024.

Le total de ces 211 400 € a été inscrit en fonds reportés.

* un legs d'une valeur globale de 121 000 €, composé d'un appartement estimé à 75 000 € et d'une somme en numéraire de 46 000 €. Le CA de la Fédération a accepté ce legs en date du 07/12/2025.

Le total de ces 121 000 € a été inscrit en fonds reportés.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

En décembre 2025 la Fédération s'est vue notifier par une étude notariée du bénéfice d'un legs.

En date du 7 avril 2026, le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni et a voté en faveur de l'acceptation de ce legs.

A date de l'établissement des comptes, les éléments successoraux sont les suivants :

- actif de la succession : 109 123 €

- passif de la succession : 27 416 €

Soit un total de succession qui s'élève à 81 707 €.

L'acceptation par le CA étant actée en 2026, ce legs ne fait l'objet d'aucun enregistrement dans les produits d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2025.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles : Chapelles & Logements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés par lots de composants, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire :

Gros œuvre :	80 ans,
Extérieurs et Techniques :	25 ans,
Intérieurs :	15 ans,
Installations électroniques :	10 ans,
Espaces verts :	5 ans.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 3 ans, |
| • Constructions sur sol d'autrui | 25 ans, |
| • Agencements et aménagements | 3 à 25 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 10 ans. |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Néant.

Subventions d'investissement

Néant.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées à la clôture de l'exercice à hauteur de 163 062 euros. Le détail et la variation de ces provisions sont présentés sur l'annexe "Etat des provisions et dépréciations".

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales) :
 - catégorie sociale : ministre du culte ou salarié
 - hypothèse de progression de la masse salariale : 1 %
 - taux de rotation prévisionnel du personnel : 1 %
 - taux de charges sociales : 21 % pour les ministres du culte et 53 % pour les salariés
- taux d'actualisation retenu à 3.96 % selon l'indice Willis Towers Watson au 31/12/2025.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 210 657 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds reportés sont les ressources liées à des legs ou donations constatées en produits, mais non encore encaissées ou transférées à la clôture.

Au 31/12 il s'élèvent à 332 400 €.

Le détail et la variation de ces fonds dédiés sont présentés sur l'annexe "Variation des fonds dédiés et reportés".

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 1 537 434 euros.

Le détail et la variation de ces fonds dédiés sont présentés sur l'annexe "Variation des fonds dédiés et reportés".

Il est à noter que le fonds dédiés "Plan Joas" est repris depuis 2024 au rythme de la durée la plus courte des investissements réalisés, soit sur 10 ans.

Travaux Ad'Ap :

L'entité a établi en 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) en vue de réaliser des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Le total des travaux a été estimé par la direction à 490 000 €.

L'agenda initial planifiait une réalisation des travaux sur la période de 2016 à 2024.

A date d'établissement des comptes annuels l'entité n'a pas engagé de travaux significatifs.

Au 31/12/2025 l'entité dispose d'un cumul de fonds dédiés "ADAP" de 561 199 € comptabilisés dans les comptes de racine 19601xxx.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

Le montant restant à rembourser au 31/12/2025 est de 2 368 677 euros.

Contributions volontaires en nature

Conformément aux recommandations formulées par la Fédération Protestante de France et par l'Union des Fédérations Adventistes :

La Fédération reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité. Cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence, et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

En tant qu'association culturelle reconnue par la préfecture elle est habilitée à bénéficier des avantages fiscaux qui en résultent, et notamment (de façon non exhaustive) :

- la capacité de recevoir des legs et donations exonérés de droits de mutation ;
- la capacité de délivrer des reçus fiscaux aux donateurs ;
- la capacité à bénéficier d'immeubles de rapport reçus à titre gratuit ;
- l'exonération de taxe foncière.

Rémunérations versées à certains dirigeants

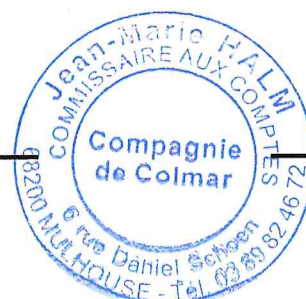
En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 112 605 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	104 172 €	8 433 €

Variation des fonds propres
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	13 995 903				13 995 903
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	3 633 472	793 019			4 426 491
Report à nouveau	8 104 288				8 104 288
Excédent ou déficit de l'exercice	793 019	-793 019	594 450		594 450
Situation nette	26 526 682		594 450		27 121 132
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	26 526 682		594 450		27 121 132

Commentaires : néant



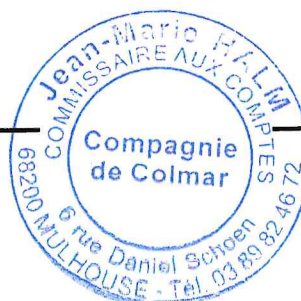
Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 109			5 109
Autres immobilisations incorporelles	2 952			2 952
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 061			8 061
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 046 882			4 046 882
Constructions	27 242 670	322 321		27 564 991
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 448 585	1 251 515		2 700 101
Autres immobilisations corporelles	259 151	51 539		310 690
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 876 907	143 507	1 106 004	1 914 410
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		332 400		332 400
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 874 196	2 101 282	1 106 004	36 869 474
Immobilisations financières				
Participations		1 000		1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1			1
Prêts	69 284	35 482	25 880	78 886
Autres immobilisations financières	64 456	8 946	4 000	69 402
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	133 741	45 428	29 880	149 289
TOTAL GÉNÉRAL	36 015 998	2 146 710	1 135 884	37 026 824

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	2 101 282			2 101 282		
Total immobilisations financières	45 428			45 428		
TOTAL GÉNÉRAL	2 146 710			2 146 710		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	1 106 004			1 106 004		
Total immobilisations financières	29 880			29 880		
TOTAL GÉNÉRAL	1 135 884			1 135 884		

Commentaires : néant



Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 041			2 041
Autres immobilisations incorporelles	2 952			2 952
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 993			4 993
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 406 975	593 100		8 000 075
Installations techniques, matériel et outillages industriels	920 894	183 484		1 104 378
Autres immobilisations corporelles	126 880	26 300		153 180
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 454 749	802 883		9 257 632
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	8 459 742	802 883		9 262 625

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	802 883				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	802 883				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

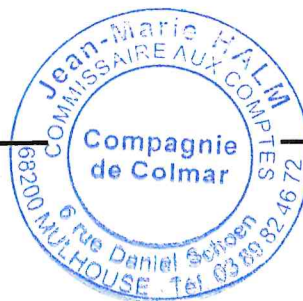
Commentaires : néant



Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	99 137			99 137
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 137			99 137
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations		2 904		2 904
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		2 904		2 904
TOTAL GÉNÉRAL	99 137	2 904		102 041

Commentaires : néant



Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	196 738		33 676		163 062
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	196 738		33 676		163 062
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations	232 332		21 675		210 657
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	232 332		21 675		210 657
TOTAL DES PROVISIONS	429 070		55 351		373 719

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	78 886	20 851	58 035
Autres immobilisations financières	69 402	69 402	
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	6 382	6 382	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 004	5 004	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	99 165	99 165	
Débiteurs divers	722 482	142 337	580 145
Charges constatées d'avance	53 134	53 134	
TOTAL	1 034 454	396 274	638 180
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	814	814		
- A plus d'1 an à l'origine	2 368 677	618 619	1 648 493	101 565
Emprunts et dettes financières diverses (1)	2 431	2 431		
Fournisseurs et comptes rattachés	79 221	79 221		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	172 730	172 730		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	211 525	211 525		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 554	7 554		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	1 080 557	1 080 557		
Autres dettes	60 322	60 322		
Produits constatés d'avance	32 090	32 090		
TOTAL	4 015 920	2 265 862	1 648 493	101 565
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

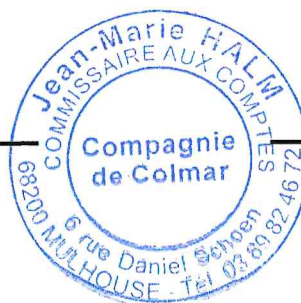


Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	431	533
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 317	53 282
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	217 159	233 763
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 307	4 928
TOTAL	271 213	292 506

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	32 090	34 526
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		32 090	34 526

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	53 134	72 999
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		53 134	72 999

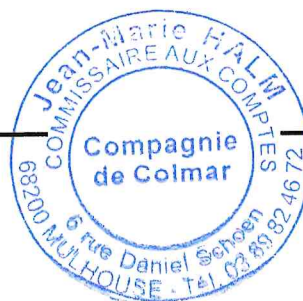
Commentaires : néant



Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	40 325
BELGIQUE	3 645
SUISSE	1 805
TOTAL	45 775

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité FÉDÉRATION DES ÉGLISES ADVENTISTES DU 7eme JOUR DU NORD DE LA FRANCE établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 130 BOULEVARD DE L'HOPITAL 75013 PARIS sur demande préalable.



Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
COGEMA COMPAGNIE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE	19 000	
TOTAL	19 000	

Commentaires : néant

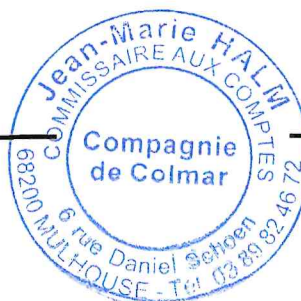
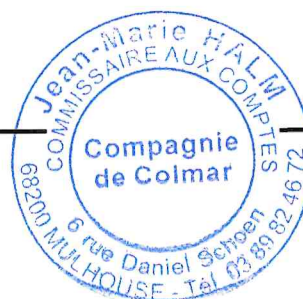


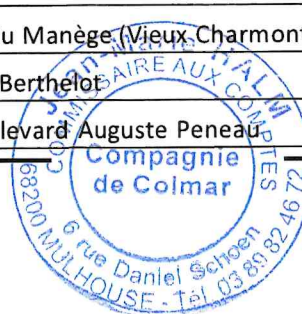
Tableau des effectifs

Catégorie	Effectif au 31/12/2025	Dont :		ETP annuel
		Hommes	Femmes	
Ministres de culte	49	48	1	51,66
Salariés administratifs	14	4	10	12,50
TOTAL:	63	52	11	64,16



Inventaire des chapelles et logements

CHAPELLES				
N° ORD	NOM DE L'ÉGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	ANGERS	CHAPELLE	5 avenue Turpin de Crissé	49100
2	BAGNEUX	CHAPELLE	208 avenue Aristide Briand	92220
3	BAGNOLET	CHAPELLE	142 avenue Gambetta	93170
4	BESANÇON	CHAPELLE	40 rue Trey	25000
5	BOULOGNE-SUR-MER	CHAPELLE	Allée de l'Alma, Bâtiment Alma III	62200
6	BOURGES	CHAPELLE	163 chemin de Villeneuve	18000
7	CAEN	CHAPELLE	20 rue de Québec	14000
8	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	CHAPELLE	10 chemin Latéral du Nord	94500
9	CHARTRES	CHAPELLE	52 rue du Grand-Faubourg	28000
10	CHÂTELLERAULT	CHAPELLE	47 boulevard Victor Hugo	86100
11	CRÉTEIL	CHAPELLE	1 rue Tirard	94000
12	DIJON	CHAPELLE	26 boulevard de l'Université	21000
13	DRANCY	CHAPELLE	260 avenue Jean Jaurès	93700
14	DREUX	CHAPELLE	35 rue Parisis	28100
15	DUNKERQUE	CHAPELLE	350 Rte de la Samaritaine	59140
16	ENGLEFONTAINE	CHAPELLE	45 rue Victorien Cantineau	59530
17	ÉPINAL	CHAPELLE	14 rue Roland Thiéry	88000
18	ÉVRY	CHAPELLE	2 allée du Père Duchêne	91000
19	FÉCAMP	CHAPELLE	Route de Valmont, Sente-Magnan	76400
20	FRANCONVILLE	CHAPELLE	79 Chaussée Jules César	95130
21	GUEBWILLER	CHAPELLE	129 rue Théodore Deck	68500
22	IVRY SUR SEINE	CHAPELLE	25 rue Christophe Colomb	94200
23	LE HAVRE	CHAPELLE	58 rue Lord Kitchener	76600
24	LE MANS	CHAPELLE	14 rue Cauvin	72000
25	LE MEE SUR SEINE ¹	CHAPELLE	1 Place Nobel	77350
26	LILLE	CHAPELLE	11 rue des Débris Saint-Etienne	59000
27	MAISON DE L'ESPERANCE ²	CHAPELLE	13 rue Gracieuse	75005
28	MANTES-LA-JOLIE	CHAPELLE	15 rue du Docteur Roux	78200
29	MITRY-MORY	CHAPELLE	2 rue Henri Vidal	77290
30	MONTBÉLIARD	CHAPELLE	8 rue du Manège (Vieux Charmont)	25600
31	MORET-LOING-ET-ORVANNE	CHAPELLE	13 rue Berthelot	77250
32	NANTES	CHAPELLE	42 boulevard Auguste Peneau	44000



Inventaire des chapelles et logements

N° ORD	NOM DE L'EGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
33	NEUILLY-SUR-SEINE	CHAPELLE	81 boulevard Bineau	92200
34	ORLÉANS	CHAPELLE	5 rue du 19 Mars 1962 (St-Jean-de-Braye)	45800
35	PARIS-SUD ³	CHAPELLE	130 boulevard de l'Hôpital	75013
36	PARIS-SUD-EST	CHAPELLE	96 rue des Grands Champs	75020
37	PIERREFITTE	CHAPELLE	1 rue Jules Châtenay	93380
38	POITIERS	CHAPELLE	22 rue Serge Rouault	86000
39	PUISEUX-PONTOISE	CHAPELLE	2 route RN14	95650
40	RENNES	CHAPELLE	19 boulevard Marbeuf	35000
41	ROUEN	CHAPELLE	60 rue Pierre Renaudel	76100
42	SAINT-CLAUDE	CHAPELLE	22 rue des Étapes	39200
43	SAINT-MALO	CHAPELLE	52 rue des Cosnes	35400
44	SAVIGNY-LE-TEMPLE	CHAPELLE	16 rue Alfred de Musset	77176
45	TOURS	CHAPELLE	74 rue Léon Boyer	37000
46	VERSAILLES	CHAPELLE	22 rue des Réservoirs	78000
47	VILLIERS-LE-BEL ⁴	CHANTIER	5 avenue des Érables	95400

¹ Lieu de culte pour 2 églises adventistes

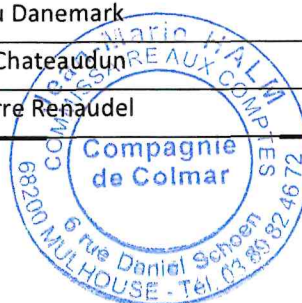
² Lieu de culte utilisé par les activités de la Fédération des Églises Adventistes France Nord

³ Chapelle en travaux : les membres de Paris-Sud se réunissent dans un lieu loué par cette église, à Villejuif.

⁴ Projet en vente

LOGEMENTS ET AUTRES

N/O	NOM DU BIEN	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	ANGERS	APPART.	5 avenue de Crissé	49100
2	BOURG-LA-REINE	APPART.	28 rue Yvonne	92340
3	CACHAN	MAISON	9 rue des Amandiers	94230
4	CAEN	MAISON	18 rue de Quebec	14000
5	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	APPART.	22-26 boulevard Jules Guesde	94500
6	FONTENAY-AUX-ROSES	APPART.	9 rue des Potiers	92260
7	FRANQUEVILLE-ST-PIERRE	MAISON	10 square des Hauts Pommiers	76520
8	LE HAVRE	APPART.	56 rue Lord Kitchener	76600
9	LE MÉE-SUR-SEINE	MAISON	138 rue Montesquieu	77350
10	MANTES-LA-JOLIE	MAISON	17 rue Docteur Roux	78200
11	RENNES	APPART.	14 Allée du Danemark	35000
12	RENNES	APPART.	18 rue de Chateaudun	35000
13	ROUEN (Radio La Sentinelle)	MAISON	56 rue Pierre Renaudel	76000

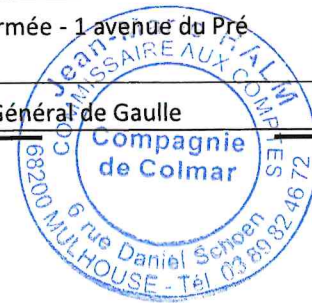


Inventaire des chapelles et logements

14	SAINT-MALO (Radio Parole de vie)	APPART.	9-11 boulevard Léonce Demalvilain	35400
15	SIEGE FEA.N	BUREAUX	130 boulevard de l'Hôpital	75013
16	TINQUEUX	APPART.	12Bis Grande Rue	51430
17	VILLUIS	TERRAIN	Rue de Noyen	77480

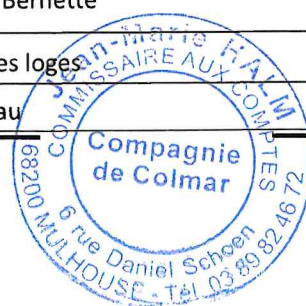
Locaux loués par la FEAN ou mis à sa disposition

CHAPELLES				
N/O	NOM DE L'ÉGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	ALFORTVILLE Roumains	CHAPELLE	8 rue du groupe Manouchian	94140
2	AMIENS	CHAPELLE	Egl. Réf. de France - 19 rue Jean Calvin	80000
3	ARNOUVILLE (Groupe Ghanéens)	SALLE	Égl. Evang. Franco-Arménienne - 5 avenue de la Concorde	95400
4	BEAUVAIS (Groupe)	CHAPELLE	Église Protestante Unie - 95 rue St Pierre	60000
5	BLAIN	SALLE	1 Château de la Groulais	44130
6	BLOIS (Groupe)	CHAPELLE	Église Protestante Réformée - 30 rue des Minimes	41000
7	BREST	CHAPELLE	85 rue Quimper	29200
8	CHARENTON-LE-PONT (Lusophones)	CHAPELLE	12 rue Guérin - Charenton-le-Pont	94220
9	CHATEAUROUX (Gr.)	SALLE	Salle Jeannine Blanchet - 167 rue Ratouis de Limay	36000
10	CHEVILLY-LARUE	CHAPELLE	15 rue de l'Adjudant-Chef Dericbourg	94550
11	CHOISY-LE-ROI	CHAPELLE	Église Apostolique - 5 rue de l'Est	94600
12	COLMAR – SME ¹	CHAPELLE	19 rue Saint-Joseph	68000
13	COULOMMIERS	CHAPELLE	Egl. Réf. de France - 19 rue Patras	77120
14	CREIL	CHAPELLE	10 rue Charles Somasco	60100
15	COURBEVOIE (Groupe)	CHAPELLE	40 rue du 22 septembre	92400
16	DAMMARIE-LES-LYS - SPL ¹	CHAPELLE	69 avenue Maréchal Foch	77190
17	DIEPPE	CHAPELLE	Espace Théo. Monot - 76 rue de la Barre	76200
18	ELANCOURT	CHAPELLE	9bis avenue de la Gare (Montigny-le-Bretonneux)	78180
19	HOUILLES (Russophone)	CHAPELLE	Temple Prot. - 47 rue Camille Pelletan	78800
20	JOINVILLE-LE-PONT (Philippins)	CHAPELLE	81 Quai de la Marne	94340
21	LA CELLE-SAINT-CLOUD (Malgaches)	CHAPELLE	Église Réformée - 1 avenue du Pré d'Orient	78170
22	LA FÈRE (Ex Chauny)	CHAPELLE	12 rue du Général de Gaulle	02800



Inventaire des chapelles et logements

N/O	NOM DE L'ÉGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
23	LOGNES (HAITIEN)	CHAPELLE	10 rue de la Maison Rouge	77185
24	MEAUX	CHAPELLE	Egl. Evang. Baptiste, 55 avenue Henri	77100
25	LESSY (METZ)	CHAPELLE	22 rue de Plappeville	57160
26	MONTARGIS	CHAPELLE	24bis rue Gaillardin	45200
27	MORSANG-SUR-ORGE	CHAPELLE	Église Ev. Bapt - 56 avenue Salvador Allende	91390
28	MULHOUSE – SME ²	CHAPELLE	23 Grand rue	68100
29	MUNSTER – SME ²	CHAPELLE	93a chemin du Solberg	68140
30	NANCY – SME ²	CHAPELLE	46 rue Stanislas	54000
31	Saint-Maixent-l'École (ex Niort)	CHAPELLE	Eglise Protestante Unie, 27 rue Basse du Château	79400
32	NOISY-LE-GRAND (Lusophones)	SALLE	12 Place Georges Pompidou	93160
33	OBERHOFFEN SUR MODER – SME ²	CHAPELLE	Impasse des Prunes	67240
34	NOISY-LE-SEC (Haitienne)	SALLE	L'Oasis de Noisy, rue du Vieux Chemin de Saint-Denis	93130
35	PALaiseau	CHAPELLE	Eglise Protest Evang – 41 av du 8 mai 1945	91120
36	PANTIN (Roumains)	CHAPELLE	56 rue Jules Auffret	93500
37	PARIS V (Anglophones)	CHAPELLE	24 rue Pierre Nicole	75005
38	PARIS X (Hispanophone)	CHAPELLE	17 rue des Petits-Hôtels	75010
39	PARIS VII Grenelle (Roumains)	CHAPELLE	106 rue de Grenelle	75007
40	PARIS XIII ERF (Roumains d'expression française)	CHAPELLE	172 boulevard Vincent Auriol	75013
41	PARIS XVI Trocadéro (Roumains)	CHAPELLE	19 rue Cortambert	75116
42	PARIS XV (groupe sud-coréen)	CHAPELLE	105 rue de l'Abbé Groult	75015
43	PLÉDRAN (Saint-Brieuc)	DOMICILE	Chez les membres de l'église	22680
44	POISSY (Lusophones)	CHAPELLE	31 rue des Ursulines	78300
45	PROVINS	CHAPELLE	16 avenue André Malraux	77160
46	REIMS	CHAPELLE	20 rue de l'Île de France (Tingueux)	51100
47	SAINT-DENIS (Ex Epinay)	CHAPELLE	29 boulevard de Carnot	93200
48	SAINT-DENIS (Ghanéens)	CHAPELLE	71-73 rue de la Briche	93200
49	SAINT-DENIS LA CHEVASSE	CHAPELLE	10 rue de la Bernette	85170
50	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	CHAPELLE	1 avenue des loges	78100
51	SENS (Groupe)	MAISON	3 rue Boileau	89100



Inventaire des chapelles et logements

52	STRASBOURG – SME ²	CHAPELLE	5 boulevard d'Anvers	67000
53	STRASBOURG – SME ² (Gr.Ghanéens)	SALLE	4 rue Schumann	67000
54	TROYES	CHAPELLE	40 boulevard Jules Guesde	10000
55	VANNES	CHAPELLE	60 route de Keravy	56000
56	VILLENEUVE-ST-GEORGES (Tamouls)	CHAPELLE	33 Avenue de Valenton	94190
57	VINCENNES (Roumains)	CHAPELLE	14 rue de la Fraternité	94300

¹Société Philanthropique de la Lignière à Berne²Société Missionnaire de l'Est

LOGEMENTS				
N/O	ASSOCIATION PRETEUSE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	SME	SALLE RDC	19a rue Saint-Joseph, Colmar	68000
2	SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DE LA LIGNIÈRE À BERNE	ECOLE DU LYS	69 avenue Maréchal Foch, Dammarie les Lys	77190
3	SOCIÉTÉ DES MISSIONS ADVENTISTES DE FRANCE	MAISON	21 rue Bayon, Saint-Maur-des-Fossés	94100

